

NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DES DIRECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORESTIERIE DU
PACIFIQUE (PHOAFS)

(15–17 mai 2024 – Conférence virtuelle)

Référence document	du	Séance 2 : point 2 de l'ordre du jour
Titre		La coordination plurisectorielle des activités liées aux systèmes alimentaires en Océanie
Suite à donner		Pour examen et décision
Auteur(s)		

Synthèse

- En mars 2023, lors de la troisième Conférence des ministres de l'Agriculture et de la Foresterie du Pacifique, la FAO et la CPS ont été chargées d'examiner la question de la coordination plurisectorielle des activités liées aux systèmes alimentaires dans le Pacifique, et d'étudier les possibilités et les compromis liés à la mise en place d'un mécanisme régional de coordination destiné à rationaliser les initiatives dans le domaine des systèmes alimentaires.
- Les informations fournies dans le présent document sont issues d'une analyse des documents stratégiques et universitaires pertinents, de consultations des représentants des États et Territoires insulaires océaniques, des organisations membres du CORP et des partenaires du développement (liste complète en note)¹, ainsi que d'un atelier de validation organisé avec le personnel technique de la FAO et de la CPS.
- Le présent document de travail vise à informer les directeurs de l'agriculture et de la foresterie des travaux qui sont menés actuellement afin de trouver les méthodes les mieux adaptées pour le renforcement de la coordination des activités liées aux systèmes alimentaires dans le Pacifique par la constitution d'un mécanisme régional. Il présente ainsi les avantages, les limites, les possibilités et les menaces que présente la mise sur pied d'un mécanisme régional de coordination de ces activités, ainsi que l'objectif, la forme et la fonction des différentes méthodes employées pour un tel mécanisme.
- Compte tenu de la situation actuelle en Océanie, la **fonction prioritaire** d'un tel mécanisme régional de coordination des activités liées aux systèmes alimentaires consiste à prendre *des mesures plus efficaces et plus pertinentes en ce qui concerne les systèmes alimentaires, par le dialogue et l'échange de connaissances*. Cette fonction permettra *d'accroître les financements au profit des systèmes alimentaires* et sera étayée par *une plus grande disponibilité et un meilleur accès aux données sur les systèmes alimentaires*. Sur le long terme, le mécanisme permettra en outre d'aboutir à *de meilleurs systèmes alimentaires mondiaux et à une plus forte contribution du Pacifique*.

¹ Pays consultés : Îles Cook, Fidji, Kiribati, États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Palau, Polynésie française, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Pays sollicités mais qui n'ont pas encore terminé la consultation : Îles Marshall, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna. Organisations régionales et partenaires du développement consultés : Secrétariat général du FIP, CPS, USP, SPTO, FAO, FIDA, OMS, FFA. Une autre consultation devrait être menée avec l'OIT.

- Le document définit une démarche qui prendrait en compte toutes les fonctions nécessaires d'un mécanisme régional de coordination des activités liées aux systèmes alimentaires et qui serait une **combinaison de mécanismes techniques et politiques**, tout en précisant qu'il faudrait encore affiner les détails desdits mécanismes. Les directeurs de l'agriculture et de la foresterie sont invités à approuver l'élément suivant :
 - La FAO et la CPS proposeront, après avoir consulté les membres et les parties prenantes concernées, un mécanisme **associant des approches techniques et politiques**, qui assurera toutes les fonctions nécessaires d'un mécanisme régional de coordination des activités liées aux systèmes alimentaires, et qui sera adapté aux ressources et capacités existantes du Pacifique ; la FAO et la CPS utiliseront ces éléments comme base pour l'élaboration d'un mandat en vue de l'édition 2025 de la PHOAFS.

Contexte

1. Le présent document porte sur la demande, formulée en mars 2023 lors de la troisième Conférence des ministres de l'Agriculture et de la Foresterie du Pacifique et visant à ce que la FAP et la CPS élaborent un document qui informe les dirigeants océaniques de l'état de la coordination régionale des systèmes alimentaires et présente les avantages, les menaces et les possibilités liés à la mise en place d'un mécanisme régional de coordination.
2. **Les systèmes alimentaires des États et Territoires insulaires océaniques sont extrêmement vulnérables au changement climatique et aux chocs extérieurs**, en raison de leur faible population, de leur superficie restreinte, de leur isolement géographique, de leurs économies en développement, et de leur exposition disproportionnée aux catastrophes naturelles². Les risques liés au changement climatique, notamment la hausse de la température de l'air et de l'eau, l'augmentation du niveau de la mer et la fréquence et la gravité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes, ont une incidence directe sur la production, la transformation, les échanges et la consommation de denrées alimentaires². La récente crise alimentaire et énergétique ne fait qu'accentuer cette situation³. La vulnérabilité des systèmes alimentaires constitue un risque pour les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la nutrition, ce qui aggrave encore la crise des maladies non transmissibles (MNT) en Océanie⁴. Tout cela complique la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) dans les pays du Pacifique.
3. **Les pays océaniques se sont engagés à renforcer leurs systèmes alimentaires** pour améliorer leur situation sociale, environnementale et économique. Dix d'entre eux, à savoir les Fidji, Kiribati, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru, Palau, le Samoa, les Tonga, Tuvalu et Vanuatu, ont d'ores et déjà publié leurs orientations nationales pour la transformation des systèmes alimentaires en amont du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires en 2021. Ces orientations ont été élaborées à l'issue de consultations pilotées par les pays, avec le soutien de la FAO, de la CPS, du Fonds international de développement agricole (FIDA), du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires du développement. Le Programme phare de la CPS sur les systèmes alimentaires soutient également les pays dans la mise en œuvre de leurs priorités dans ce domaine.
4. **Dans le sillage de l'appel à l'action du Secrétaire général des Nations Unies, la transformation des systèmes alimentaires s'est retrouvée au premier plan de bon nombre de débats sur le développement dans la région**. La création du Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et le travail des trois Coordonnateurs résidents des Nations Unies dans le Pacifique, qui ont redoublé d'efforts pour soutenir financièrement la transformation des systèmes alimentaires dans les PEID du Pacifique, ont

² FAO. A snapshot of the status and way forward for transforming agrifood systems in the Pacific. Identifying entry points and analysing trade-offs for policymakers. Apia ; 2023. <https://doi.org/10.4060/cc4940en>

³ FAO et PAM. Pacific Island Countries: Impact of rising costs of food, feed, fuel, fertilizer and finance Bulletin. Apia : FAO and WFP; 2022.

⁴ FAO SIDS Solution Forum 2021. Gender, women and youth: Implications for innovation and digitalization Pacific. 2021.

permis d'attirer davantage de financements de différentes réserves, par exemple le Fonds commun pour les objectifs de développement durable des Nations Unies.

5. **L'une des grandes difficultés recensées par la majorité des pays dans leurs orientations nationales et dans les évaluations précédentes est la nécessité de renforcer les mécanismes de coordination des activités liées aux systèmes alimentaires par une démarche multipartite et plurisectorielle à l'échelle nationale^{5,6}.** Cette difficulté transcende et affecte les interactions régionales et le travail de coordination. Le renforcement des systèmes alimentaires nécessite une coordination de nombreux secteurs stratégiques, à savoir l'agriculture, la pêche, la foresterie, la santé, le commerce et l'industrie, l'environnement et le changement climatique, la finance et l'économie, l'aménagement du territoire et le développement rural, les affaires autochtones, le genre et la jeunesse, ou encore l'éducation et le tourisme. De plus, les pouvoirs publics doivent travailler au plus près des communautés et des organisations de la société civile, du secteur privé et des établissements universitaires.
6. **La faible coordination de l'élaboration des politiques et des activités crée des obstacles importants au renforcement par les pays de la résilience et de la performance des systèmes alimentaires.** L'absence d'harmonisation des politiques et des initiatives dans ce domaine implique souvent des chevauchements d'activités et renforce les démarches isolées et indépendantes, ce qui entraîne un gaspillage des ressources, nuit à la cohérence de l'action et a des répercussions durables sur les autres priorités des systèmes alimentaires. Il est donc extrêmement important d'améliorer la coordination des activités liées aux systèmes alimentaires pour que les pays océaniques puissent atteindre les objectifs de développement durable.
7. **La capacité de l'Océanie à mettre en commun des ressources pour résoudre des problèmes partagés est bien connue^{6,7}.** Si les caractéristiques socioculturelles, économiques, géographiques et naturelles varient fortement d'un pays à l'autre, les évaluations déjà réalisées et l'expérience des pays montrent que bon nombre de leurs vulnérabilités sont les mêmes, de l'isolement géographique à une exposition disproportionnée aux aléas naturels, qui ont une incidence sur les systèmes alimentaires². Le Pacifique a déjà accompli des progrès importants en matière de coordination régionale sur des questions stratégiques importantes pour les systèmes alimentaires, telles que la pêche, l'environnement et le genre². Cependant, les conseils et le soutien dans ce domaine sont souvent considérés et traités de manière isolée, ce qui engendre des redondances et des lacunes^{6,7}. **Par conséquent, l'amélioration de la coordination régionale du renforcement des systèmes alimentaires, par la rationalisation des projets épars, pourrait être un moyen pour les pays d'élaborer, de financer et de mettre en œuvre des initiatives nationales dans le domaine des systèmes alimentaires.**

Objet

8. Le présent document vise à présenter les éléments à prendre en compte et les possibilités concernant la mise en place éventuelle d'un mécanisme régional de coordination des activités liées aux systèmes alimentaires, orienté par les consultations menées auprès des représentants des pays et d'autres parties prenantes régionales (liste complète en note)⁸ et par une étude des documents stratégiques et universitaires pertinents. Il présente donc :
 - un état des lieux de la coordination régionale des activités liées aux systèmes alimentaires en Océanie ;
 - les avantages, les limites, les possibilités et les menaces du renforcement de la coordination régionale des activités liées aux systèmes alimentaires ;
 - les fonctions ou les objectifs d'un éventuel mécanisme régional de coordination des systèmes alimentaires ; et
 - la forme d'un mécanisme éventuel de coordination.

⁵ Thow AM, Ravuvu A, Iese V, Farmery A, Mauli S, Wilson D, *et al.* Regional Governance for Food System Transformations: Learning from the Pacific Island Region. Sustainability. 2022;14(12700).

⁶ Patay D, Ravuvu A, *et al.* Catalysing sustainable development through regional food system governance: strengthening the translation of regional food system policy guidance to national level in the Pacific Sustainable Development. 2023 <http://doi.org/10.1002/sd.2732>

⁷ Secrétariat général du FIP. Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050. Suva, Fidji : Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP), 2022.

⁸ Pays consultés : Îles Cook, Fidji, Kiribati, États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Palau, Polynésie française, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Pays sollicités mais qui n'ont pas encore terminé la consultation : Îles Marshall, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna. Organisations régionales et partenaires du développement consultés : Secrétariat général du FIP, CPS, USP, SPTO, FAO, FIDA, OMS, FFA. Une autre consultation devrait être menée avec l'OIT.

État des lieux de la coordination régionale des activités liées aux systèmes alimentaires en Océanie

9. La **coordination régionale constitue l'une des grandes forces de la région**, grâce à ses structures régionales qui fournissent des conseils politiques et techniques aux pays^{9,10}. Nombre de ces structures disposent de mandats importants pour les systèmes alimentaires, portant notamment sur la santé et les maladies non transmissibles, la pêche et les ressources halieutiques, ou encore l'agriculture, la production et le commerce. Toutefois, **les systèmes alimentaires ne figurent pas en permanence à l'ordre du jour**, et ces questions sont traitées de manière isolée.
10. **Actuellement, l'Océanie ne dispose d'aucun mécanisme technique régional permettant de coordonner l'action et le soutien au sein des secteurs stratégiques et des parties prenantes dans le domaine des systèmes alimentaires.** Le Programme phare de la CPS sur les systèmes alimentaires constitue une plateforme intégrée permettant de créer des liens entre les divisions de l'Organisation travaillant dans ce domaine. S'il fournit un bon exemple de planification intégrée des projets liés aux systèmes alimentaires, son mandat actuel est limité concernant la coordination régionale entre les organismes régionaux, les pays océaniques, les partenaires du développement ou les autres parties prenantes pertinentes. **Le soutien fourni par les Coordonnateurs résidents des Nations Unies dans la région met l'accent sur la mobilisation de ressources et le plaidoyer, au détriment des aspects techniques.**
11. **Dans le domaine du suivi-évaluation régional, la collecte de données et l'élaboration de rapports pertinents pour les systèmes alimentaires sont importantes, mais les analyses et les rapports interviennent surtout à l'intérieur des secteurs.** La coordination régionale pourrait contribuer à consolider les ensembles de données existants sur les systèmes alimentaires et permettre la prise de mesures stratégiques fondées sur des éléments factuels afin d'accélérer le travail de renforcement des systèmes alimentaires menés par les pays. Toutefois, les ressources humaines et financières limitées constituent des obstacles avérés au renforcement du suivi-évaluation sur les systèmes alimentaires à l'échelon régional.
12. L'architecture régionale en place dans ce domaine signifie que tout nouveau mécanisme doit venir compléter les structures actuelles, et qu'il convient de veiller à limiter le risque de redondance ou de surcharge des organisations existantes et des pays.

Avantages, limites, possibilités et menaces du renforcement de la coordination régionale des activités liées aux systèmes alimentaires

13. **La majorité des pays et des parties prenantes régionales consultés ont fait état d'une nécessité de renforcer la coordination des activités liées aux systèmes alimentaires à l'échelle de la région.** Le tableau 1 présente une synthèse des avantages, des faiblesses, des possibilités et des menaces liés à la mise en place d'un mécanisme régional de coordination des activités liées aux systèmes alimentaires, établie à l'issue des consultations.

⁹ Thow AM, Ravuvu A, Iese V, Farmery A, Mauli S, Wilson D, *et al.* Regional Governance for Food System Transformations: Learning from the Pacific Island Region. *Sustainability*. 2022;14(12700).

¹⁰ Patay D, Ravuvu A, *et al.* Catalysing sustainable development through regional food system governance: strengthening the translation of regional food system policy guidance to national level in the Pacific Sustainable Development. 2023 <http://doi.org/10.1002/sd.2732>

Tableau 1 Avantages, limites, possibilités et menaces liés à la mise en place d'un mécanisme régional de coordination des activités liées aux systèmes alimentaires

<p>AVANTAGES (FORCES)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rationalisation des flux d'informations entre les pays, les secteurs publics et les parties prenantes de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en denrées alimentaires • Amélioration de l'efficacité (et de la rentabilité) grâce à la réduction des redondances entre les initiatives régionales dans le domaine des systèmes alimentaires • Mise en commun des compétences et des ressources, soutien à la diffusion des ressources et des compétences dans tous les pays, ce qui permet d'optimiser la mise en œuvre à l'échelle nationale et de tirer parti de l'étendue mondiale du mandat des Coordonnateurs des Nations Unies • Renforcement des réseaux et du dialogue entre les pays et les parties prenantes : amélioration de l'intégration entre les pays, les secteurs publics et les parties prenantes de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en denrées alimentaires • Harmonisation des initiatives et des politiques dans le domaine des systèmes alimentaires 	<p>LIMITES (FAIBLESSES)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alourdissement de la charge financière et administrative pesant sur des ressources nationales déjà limitées • Différences d'un pays à l'autre dans les priorités, les caractéristiques, les capacités et les engagements envers le renforcement des systèmes alimentaires • Coordination limitée des activités liées aux systèmes alimentaires au niveau national, qui peut avoir une incidence sur la capacité des pays à bien représenter toutes les parties prenantes des systèmes
<p>POSSIBILITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élan donné par le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires • Engagements à élaborer et mettre en œuvre des orientations nationales pour la transformation des systèmes alimentaires • Élan de l'édition 2023 de la Conférence des directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique • Hausse des financements des bailleurs de fonds ciblant les systèmes alimentaires 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible appropriation et adoption de la part des pays, initialement et sur le long terme • Prise en compte inadaptée des priorités des pays océaniques • Manque de clarté des rôles et de la coordination, ce qui limite les avantages et les retombées • Pérennité du financement • Lenteur de la prise de décisions, actions limitées

14. Les **principes** d'un mécanisme régional potentiel de coordination des activités liées aux systèmes alimentaires ont été définis : des systèmes alimentaires centrés sur l'humain, un mécanisme ancré dans les connaissances et les cultures traditionnelles, un allègement de la charge pesant sur les pays, un mécanisme tourné vers l'avenir, un mécanisme plurisectoriel et multipartite, ainsi que l'agilité, la flexibilité et la réactivité.

15. Les pays et les parties prenantes régionales ont établi les **fonctions et mandats ci-après** pour un éventuel mécanisme régional de coordination des activités liées aux systèmes alimentaires :

1. Une meilleure disponibilité et un meilleur accès aux données sur les systèmes alimentaires

- *Rationalisation des flux d'informations entre les pays océaniques, les organismes régionaux et les partenaires du développement* : partage d'informations et sensibilisation concernant les initiatives et activités existantes dans le domaine des systèmes alimentaires ainsi que les progrès de la mise en œuvre des orientations nationales en la matière.
- *Évaluation des besoins* : soutien au recensement des atouts et des difficultés des systèmes alimentaires dans chaque pays, consolidation des connaissances préalables et définition des points forts et des points faibles encore inconnus. L'objectif consiste à définir des problèmes communs, des ressources (par exemple compétences ou financements), des besoins et des possibilités de solutions collectives (par exemple mise en commun des ressources) qui permettront d'orienter le programme et le plan de travail du mécanisme régional de coordination des activités liées aux systèmes alimentaires.

- *Suivi-évaluation (et apprentissage)* : rationalisation des ensembles de données existants pour obtenir des produits propres aux systèmes alimentaires. Coordination et rationalisation de la collecte de données sur les indicateurs liés aux systèmes alimentaires dans différents secteurs et pays, aux fins de définition de programmes de travail régionaux.

2. Une action plus efficace et plus pertinente sur les systèmes alimentaires par le dialogue et l'échange de connaissances

- *Collaboration entre les pays* : les pays océaniques définiront leurs intérêts communs et resserreront leurs liens de coopération (par exemple recherches, projets, renforcement des capacités). Ils partageront leurs compétences, les enseignements tirés et les bonnes pratiques les uns avec les autres.
- *Coordination et plaidoyer dans tous les secteurs stratégiques (coordination plurisectorielle)* à l'échelle régionale et nationale, ce qui permet une meilleure coordination plurisectorielle au niveau national.
- *Coordination entre les types de parties prenantes (coordination multipartite)* : renforcer les liens et le dialogue entre les secteurs civil, privé, public et universitaire à l'échelle nationale et régionale, ainsi que la coordination régionale multipartite, ce qui permet d'optimiser la coordination multipartite dans les pays.

3. Un meilleur financement des systèmes alimentaires

- *Facilitation du financement (augmentation)* : recenser les sources de financements disponibles, rationaliser le financement et le soutien des bailleurs de fonds aux programmes et projets nationaux relatifs aux systèmes alimentaires.

4. De meilleurs systèmes alimentaires mondiaux et une plus forte contribution du Pacifique

- *Plateforme de plaidoyer* : coordonner la contribution du Pacifique au programme d'action mondial relatif aux systèmes alimentaires.

16. La **valeur ajoutée** du mécanisme régional de coordination des activités liées aux systèmes alimentaires est la suivante : ce mécanisme facilitera la résolution des problèmes prioritaires dans ce domaine, au croisement de plusieurs secteurs, qui ne peuvent être traités par une démarche purement sectorielle. Ces problèmes d'envergure ou multiformes peuvent être notamment l'interface entre les systèmes alimentaires et les mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets d'une part, le croisement entre le commerce et la nutrition, ou encore l'équilibre entre les moyens d'existence et la durabilité environnementale tout au long de la chaîne de valeur.
17. L'**effet** du mécanisme régional de coordination des activités liées aux systèmes alimentaires sera le suivant : les pays océaniques disposeront d'une plateforme de partage de connaissances et de coordination de l'action et pourront mieux mettre en œuvre des initiatives plurisectorielles relatives aux systèmes alimentaires, tout en limitant la charge supplémentaire pour les pays, les organisations régionales et les partenaires du développement.

Proposition d'approche pour un mécanisme régional de coordination des activités liées aux systèmes alimentaires

18. Les représentants de la FAO et de la CPS et l'équipe de chercheurs de l'Université de Sydney se sont réunis pendant deux jours en février 2024 pour valider les conclusions des consultations et définir en conséquence une possibilité réaliste d'approche. De nouvelles consultations ont été menées à l'issue de cette réunion.
19. Compte tenu de la situation actuelle en Océanie, la **fonction prioritaire** d'un mécanisme régional de coordination des activités liées aux systèmes alimentaires consiste à mettre sur pied *une action plus efficace et plus pertinente sur les systèmes alimentaires par le dialogue et l'échange de connaissances* (voir la fonction n° 2 ci-dessus). Cette fonction permettra *un meilleur financement des systèmes alimentaires* (voir fonction n° 3 ci-dessus) et sera orientée par *une meilleure disponibilité et un meilleur accès aux données sur les systèmes alimentaires* (voir fonction n° 1 ci-dessus). Sur le long terme, le mécanisme permettra en

outre de constituer *de meilleurs systèmes alimentaires mondiaux et une plus forte contribution du Pacifique* (voir fonction n° 4 ci-dessus).

20. L'approche recommandée pour la prise en compte de toutes les fonctions nécessaires d'un mécanisme régional de coordination des activités liées aux systèmes alimentaires, qui compléterait l'architecture régionale existante et limiterait la charge supplémentaire sur les pays océaniques et les organismes régionaux, serait une **combinaison de mécanismes techniques et politiques** (tableau 2).

Tableau 2 Formes possibles du mécanisme régional de coordination des activités liées aux systèmes alimentaires

Fonctions/Approche	Une meilleure disponibilité et un meilleur accès aux données	Une action plus efficace et plus pertinente sur les systèmes alimentaires par le dialogue et l'échange de connaissances	Un meilleur financement des systèmes alimentaires	De meilleurs systèmes alimentaires mondiaux et une plus forte contribution du Pacifique
Mécanisme technique	✓	✓	✓	
Mécanisme politique		✓	✓	✓

Suite de la procédure : affiner les possibilités proposées pour le mécanisme de coordination

21. Des consultations supplémentaires sont nécessaires pour affiner les détails des caractéristiques des mécanismes techniques et politiques proposés. Ces deux mécanismes doivent tenir compte de la participation de diverses parties prenantes, des structures actuelles dans le domaine des systèmes alimentaires (notamment le Programme phare de la CPS sur les systèmes alimentaires et le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires), et des ressources. De plus, la mise sur pied d'un mécanisme de coordination doit prendre en considération les ressources limitées dans le Pacifique : les mécanismes proposés doivent être adaptés et ne doivent pas représenter une charge supplémentaire pour les pays et la région.
22. Des propositions détaillées de mécanismes de coordination devraient être prêtes pour l'édition 2025 de la Conférence des directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique. Ces propositions devraient préciser l'étendue du travail, la mobilisation des ressources, la responsabilité et l'élaboration de rapports, les formalités, la représentation, ainsi que les possibilités d'extension des approches convenues.

Décision

23. À l'issue des consultations, de l'étude documentaire et de l'atelier du groupe restreint, les directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique sont invités à approuver la décision suivante :
- a) La FAO et la CPS sont chargées de proposer, après avoir consulté les membres et les parties prenantes pertinentes, un mécanisme composé d'une **combinaison d'approches techniques et politiques**, qui assure toutes les fonctions nécessaires d'un mécanisme régional de coordination des activités liées aux systèmes alimentaires, et qui est adapté aux ressources et capacités existantes du Pacifique ; elles l'utiliseront comme base d'élaboration d'un mandat en vue de l'édition 2025 de la PHOAFS.